




Conseil des Parents d'Elèves
des Lycées F. Daguin et M. Dassault
15 rue Gustave Flaubert – BP 60265
33698 Mérignac CEDEX
Tél : 05.56.47.58.47
07.67.87.69.98
Mail : dag.das@free.fr
 FCPEdaguinDassault

RENTREE 2020/2021

Bourse aux livres – Lycée Dassault

Madame, Monsieur,

Votre enfant va faire sa rentrée au lycée Dassault en Septembre ou est déjà scolarisé au lycée.

La FCPE Daguin-Dassault vous propose

- L'entraide des parents au service de vos enfants.
- De participer à la vie de l'établissement (Conseils de classe, Conseils d'Administration du lycée, commissions de travail...).

La FCPE s'attache à promouvoir une école laïque, publique et démocratique au service de la formation générale et professionnelle. Aussi, elle souhaiterait vous compter encore parmi ses adhérents.

Tout au long de l'année, nous menons différentes actions telles que l'organisation de conférences.

Deux thèmes ont été abordés en 2019-2020 : Le stress scolaire et Une information sur les métiers et les formations en Nouvelle-Aquitaine.

Nous vous informons grâce à notre page Facebook FCPE Daguin Dassault et nos bulletins d'information.

Nous sommes disponibles en vous accueillant à nos 2 permanences les lundis et mercredis matin au sein du lycée pour vous apporter notre aide sur la constitution des dossiers FSL (Fonds Social Lycéen), sur la remise des manuels scolaires et pour tout sujet concernant la scolarité de votre enfant.

A noter dans vos agendas !

ASSEMBLEE GENERALE
Conseil local FCPE Daguin Dassault
Lundi 14 septembre à 18H

FONCTIONNEMENT DE LA BOURSE AUX LIVRES DES LYCEES DAGUIN ET DASSAULT

dag.das@free.fr ou 07.67.87.69.98

La FCPE vous accueillera au foyer des élèves du lycée DAGUIN

COMMANDE DES LIVRES : Plusieurs possibilités

- En venant à nos permanences au foyer des élèves (Bât A du lycée Daguin) selon les dates et horaires ci-dessous.
- **OU** Par courrier : Conseil local FCPE Lycées F.Daguin et M.Dassault – 15 Rue Gustave Flaubert – BP 60265 – 33698 MERIGNAC Cedex (Envoyez-nous svp un mail avant votre envoi à dag.das@free.fr, nous vous confirmerons la réception de votre réservation.)
- **Pour les nouveaux participants à la BAL (nouveaux secondes, ...)** : En remplissant le formulaire pour une pré-inscription via l'application bal.fcpe.asso.fr puis venir à nos permanences (voir planning ci-dessous).

Les commandes des livres doivent être impérativement passées avant le 3 juillet.

Documents nécessaires pour toute commande.

1 - Le bon de commande rempli

2 - Un chèque à l'ordre de FCPE Dassault (ou des espèces) pour les livres « consommables » pour les TP et l'adhésion.

PLANNING 2020-2021

La restitution des livres se fera suivant des règles strictes en respectant les gestes barrière !

Dates de restitution (et) de commande des livres :

Dates	Matin 8H00-12H00	Après-Midi 14H00-17H00
Mercredi 10 juin	Restitution livres Premières Commande livres Terminales	
Jeudi 11 juin	Restitution livres Premières Commande livres Terminales	Restitution livres Premières Commande livres Terminales
Vendredi 12 juin	Restitution livres Premières Commande livres Terminales	Restitution livres Premières Commande livres Terminales
Lundi 22 juin	Restitution livres Secondes Commande livres Premières	Restitution livres Secondes Commande livres Premières
Mardi 23 juin	Restitution livres Secondes Commande livres Premières	Restitution livres Secondes Commande livres Premières
Mercredi 24 juin	Restitution livres Secondes Commande livres Premières	
Mercredi 1 ^{er} juillet	Inscription nouveaux Secondes + Restitution livres des terminales	×
Jeudi 2 juillet	Inscription nouveaux Secondes + Restitution livres des terminales	Inscription nouveaux Secondes
Vendredi 3 juillet	Inscription nouveaux Secondes	Inscription nouveaux Secondes

Les Dates de distribution des livres vous seront communiquées lors de votre commande.

BON DE COMMANDE – ADHESION FCPE 2020-2021

NOM ET PRENOM DU PARENT ADHERENT

ADRESSE

CODE POSTAL + VILLE.....

N° de téléphone.....

MAIL DU PARENT (en majuscules)

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE.....

Choisissez le type d'adhésion

- 14.35 € adhésion de base
- 4 € abonnement à la revue des parents
- 3.40€ si vous adhérez déjà dans un autre établissement pour 2020-2021 (justificatif obligatoire)

Souhaitez-vous participer à la vie de la FCPE :

(Entourez votre réponse)

- | | | |
|--|-----|-----|
| Être délégué au conseil de classe | OUI | NON |
| Participer au Conseil d'Administration | OUI | NON |
| Participer aux activités du conseil local | OUI | NON |
| Participer à la Bourse aux livres (bénévole) | OUI | NON |
| Recevoir les informations de l'association | OUI | NON |

CLASSE RENTREE 2020-2021

SECONDE

- GATL
- MELEC
- MRC
- PCEPC
- TU

PREMIERE

- ARCU
- COM
- GA
- MELEC
- PCEPC
- Transports
- TU
- Vente

TERMINALE

- ARCU
- COM
- GA
- MELEC
- PCEPC
- TU

Section HORLOGERIE

- CAP HO 1^{ère} année
- CAP HO 2^{ème} année
- 1^{ère} BMAHO
- Term BMA HO

Prix des manuels scolaires pour l'année 2020/2021 non connus à ce jour (Les prix seront affichés à nos permanences).

Un dépôt de garantie de 30 euros sera demandé pour toute commande de livres

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus et approuve le règlement Bourse Aux Livres.

Je m'engage à restituer les manuels scolaires en fin d'année.

SIGNATURE :

Cadre réservé à notre association :

<u>DATE</u>	<u>MONTANT VERSE</u>	<u>MODE DE PAIEMENT</u>	<u>N°CHEQUE/N°RECU</u>

REGLEMENT DE LA BOURSE AUX LIVRES

L'adhésion :

L'adhésion à la FCPE est obligatoire.

Si vous avez plusieurs enfants scolarisés au lycée Daguin et au lycée Dassault, vous ne paierez qu'une seule adhésion.

Si vous souscrivez une adhésion pour un enfant scolarisé dans un autre établissement en 2020/2021, vous paierez une adhésion réduite à 3.40€ à notre conseil local. Un justificatif vous sera demandé.

L'adhésion est déductible des impôts, un justificatif-vous est donné le jour de la remise des livres contre le paiement de votre adhésion.

La bourse aux livres est organisée en 2 étapes :

- **La reprise des livres fournis par notre conseil local en début d'année, la réservation des manuels scolaires et la commande des consommables :**

Les livres doivent être restitués aux dates prévues selon notre planning. La nouvelle commande doit être passée en même temps.

- Les élèves de 2^{nde} et 1^{ère} doivent venir à nos permanences nous restituer les livres avec leur bon de commande pour l'année suivante accompagné d'un chèque pour le dépôt de garantie (ou des espèces) si vous souhaitez commander les livres.
- Les élèves de terminale doivent rendre tous leurs livres en location avant le 2 juillet. Les 30 euros versés pour le dépôt de garantie seront rendus.
- Les nouveaux élèves doivent également venir à nos permanences avec leur bon de commande rempli accompagné d'un chèque si vous souhaitez adhérer et/ou si vous souhaitez commander des livres consommables.

Les prix des consommables vous seront donnés à nos permanences.

→ Pour valider la commande des livres « consommables » 30 euros d'arrhes vous seront demandé.

Seul le paiement par chèque libellé au nom de la FCPE Dassault et le paiement en espèces sont acceptés. Notre conseil local peut accorder des facilités de paiement (ex : 3 chèques avec intervalles d'encaissement d'un mois). Vous pouvez aussi demander auprès de l'administration du lycée un dossier d'aide appelé Fonds Social Lycéen (FSL). Le responsable Bourse Aux Livres vous donnera toutes les informations nécessaires. Ce fonds social s'adresse aux familles en difficulté financière. Ces familles peuvent solliciter cette aide pour des dépenses liés à la scolarité comme les livres consommables, les frais de cantine ou les frais de transport.

- **La distribution des manuels scolaires et livres « consommables » (Fichiers d'activités):**

La distribution s'effectue suivant les dates prévues dans notre planning fin août et début septembre.

Aucun livre « consommable » ne sera distribué avant le paiement total de la commande.

En cas d'annulation de la commande vous devez nous en avertir avant le début des distributions fin août. Passé ce délai, les arrhes ne seront plus remboursées.

Si vous ne récupérez pas vos livres aux dates de distribution en Août et si nous recevons aucune nouvelle de votre part, les livres seront considérés comme abandonnés et notre conseil local pourra en disposer à sa convenance.

L'élève s'engage à restituer les manuels scolaires en fin d'année.